



# PRÉFET DE LA SAVOIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Chambéry, vendredi 24 avril 2020

### **COVID-19 : Mobilisation contre les violences conjugales et intrafamiliales**

**Le contexte particulier du confinement, indispensable à l'endiguement de la pandémie COVID-19 peut exacerber les violences sexistes, sexuelles, conjugales et intrafamiliales.**

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, la lutte contre les violences faites aux femmes demeure un axe prioritaire de l'action de l'État et de l'ensemble des collectivités, services et associations impliqués en ce domaine.

**Afin de prévenir l'isolement des femmes confinées et de leur permettre de disposer des moyens pour alerter et être accompagnées, plusieurs dispositifs sont mis en œuvre :**

- en cas d'urgence, l'appel au 17 « Police secours » est opérationnel en permanence et déclenchera l'intervention de la police ou de la gendarmerie
- les commissariats de police et brigades de gendarmerie demeurent ouverts à l'accueil des victimes. Le trajet pour s'y rendre, au plus près de son domicile, est un motif légitime de déplacement dérogatoire (« motif familial impérieux » sur l'attestation de déplacement dérogatoire)
- un accueil numérique est également assuré via la plateforme de signalement en ligne des violences sexuelles et sexistes : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>
- le 3919 répond du lundi au samedi (9h-19h)
- un SMS peut être envoyé au 114
- les victimes de violences peuvent se présenter dans les pharmacies pour être prises en charge
- Le 119 reste accessible 7 jours sur 7 et 24h/24 pour les violences commises sur un enfant.

- **En Savoie**

Dès le début de la période de confinement, les services de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) de la Savoie ont mobilisé les structures d'accueil afin qu'elles soient prêtes 24/24h à accueillir les victimes de violences intra-familiales.

Aujourd'hui, des places sont disponibles pour prendre en charge ces femmes et, si besoin, de nouvelles places pourront être ouvertes.

Les associations spécialisées poursuivent leur travail d'écoute et d'accompagnement de proximité :

<b>Association</b>	<b>Contacts</b>
AVIJ des Savoie	Permanence téléphonique d'aide aux victimes du lundi au vendredi de 9h à 17h au : 06.14.78.56.12.  <a href="mailto:avij.des.savoie@gmail.com">avij.des.savoie@gmail.com</a>
SaVoie de femme	Accueil téléphonique le lundi de 12h à 16h, du mardi au vendredi de 10h à 16h : 04.79.85.53.68.  <a href="mailto:contact@savoiedefemme.fr">contact@savoiedefemme.fr</a>
ADDCAES	Permanences d'information juridique mardi matin de 9h30 à 12h et jeudi après-midi de 14h30 à 16h au : 06.59.28.76.65  <a href="mailto:contact@addcaes.org">contact@addcaes.org</a>
CIDFF	Permanences téléphoniques tous les matins du lundi au vendredi de 10h à 13h au : 04.78.39.32.25  <a href="mailto:cidff.contact@cidff-id.fr">cidff.contact@cidff-id.fr</a>
SIAO-115 : hébergement d'urgence	115

**Louis LAUGIER, préfet de la Savoie, appelle à la mobilisation et la vigilance de tous.**

Le confinement, imposé par la protection sanitaire de la population, ne doit pas être un obstacle à la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales.